



**lesEXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001058

Séance du jeudi 25 mars 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 139

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève YERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 0.2), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 9.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.2.3) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves MENETRIER (jusqu'au rapport 1.2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.6) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY (à partir du rapport 1.1.1), Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE jusqu'au rapport 1.2.3) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 5.6).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE.

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, V. HINCELIN, M. JEANNIN, C. MICHEL, J. PANIER, E. PEQUIGNOT, F. PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.3), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.2), P. CHANEY, Y. GUYEN (à partir du rapport 9.1), J. CURTY, C. LINDECKER, M. COTTINY (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE, J. MENIGOZ

Mandataires : J.F. GIRARD, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), J.C. ROY, B. FALCINELLA, M. OMOURI, B. RONZI, L. HAKKAR, B. CYPRIANI, E. SASSARD, S. WANLIN, F. FELLMANN, P. BONNET, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 1.2.3), N. BODIN, J.L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 0.2), A. AVIS, M. FELT (à partir du rapport 9.1), J.P. DILLSCHNEIDER, D. HUOT, S. MONLLOR (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS, M.O. CRABBE-DIAWARA

Objet : Demandes de subvention pour la réalisation de logements publics - Opérations ANRU

Demandes de subvention pour la réalisation de logements publics - Opérations ANRU

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 AP/CP PLH	Montant de l'AP : 5 250 100,00 € Montant du CP 2010 : 944 080,00 € Montant de l'opération : 222 262,92 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°7 « Soutien aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) » du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon participe à l'équilibre des opérations de logements locatifs publics situées dans les quartiers de Planoise et Clairs Soleils. A travers la fiche action n°2 « Promotion du développement durable et l'exigence de qualité » et la nouvelle convention de partenariat signée le 26 juin 2009 entre l'association Qualitel, la société Cerqual et le Grand Besançon, la communauté d'agglomération souhaite contribuer à la maîtrise des coûts énergétiques en matière d'habitat.

Il est proposé l'attribution à Grand Besançon Habitat d'une participation financière globale de 222 262,92 € pour la construction de 60 logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise et la construction de 45 logements dans le cadre du PRU de Clairs Soleils.

Demandeur : GRAND BESANCON HABITAT

Objet : Demande de subvention pour une opération de construction de trois bâtiments collectifs de 60 logements locatifs publics au total visant l'obtention de la certification Qualitel, avec un niveau THPE, c'est-à-dire avec une consommation maximum d'énergie primaire (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire) réduite de 20 % par rapport à la réglementation thermique en vigueur, RT 2005, qui est de 130 kWh/m²/an pour des opérations neuves en Franche Comté chauffées au gaz.

Ces logements situés 3 à 13 rue Charles Bried, dans la ZAC des Hauts de Chazal, à Besançon se répartissent de la manière suivante : 54 logements de type PLUS CD et 6 logements de type PLAI.

Nature de l'opération : Offre nouvelle de logements en compensation des démolitions prévues dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise.

Subventions : il est proposé l'octroi d'une subvention d'équilibre de 114 360 € (soit 1525 € par PLUS et 5 335 € par PLA I) et la prise en charge des frais de certification Qualitel avec un niveau THPE 2005 correspondant à 13 022,76 € (TTC), soit une participation globale d'un montant de 127 382,76 €.

Demandeur : GRAND BESANCON HABITAT

Objet : Demande de subvention pour une opération de construction de deux bâtiments collectifs de 45 logements locatifs publics au total visant l'obtention de la certification Qualitel, avec un niveau THPE, c'est-à-dire avec une consommation maximum d'énergie primaire (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire) réduite de 20 % par rapport à la réglementation thermique en vigueur, RT 2005, qui est de 130 kWh/m²/an pour des opérations neuves en Franche Comté chauffées au gaz.

Ces logements situés Rue de Chalezeule, en limite sud de la future place publique, à Besançon se répartissent de la manière suivante : 41 logements de type PLUS CD et 4 logements de type PLAI.

Nature de l'opération : Offre nouvelle de logements en compensation des démolitions prévues dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Clairs Soleils.

Subventions : il est proposé l'octroi d'une subvention d'équilibre de 83 865 € (soit 1 525 € par PLUS et 5 335 € par PLA I) et la prise en charge des frais de certification Qualitel avec un niveau THPE 2005 correspondant à 11 015,16 € (TTC), soit une participation globale d'un montant de 94 880,16 €.

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions d'un montant total de 222 262,92 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

06 MAR 09 AVR 2010

**OPERATION DE CONSTRUCTION DE
60 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS
DE TYPE PLUS ET PLA I,
HAUTS DE CHAZAL A BESANÇON**

Demandeur

GRAND BESANCON HABITAT

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 60 logements publics collectifs (54 logements de type PLUS CD et 6 logements de type PLA I) répartis en trois bâtiments de 24, 20 et 16 logements. Ces logements, d'une surface utile totale de 3 998,85 m², sont situés 3 à 13 rue Charles Bried, dans la ZAC des Hauts de Chazal, à Besançon.

Opération réalisée dans le cadre des démolitions / reconstructions prévues dans le programme de Rénovation Urbaine de Planoise à Besançon.

Typologie des logements PLUS CD : 25 T2, 22 T3, 5 T4 et 3 T5

Typologie des logements PLA I : 1 T2, 2 T3 et 2 T4

Règlement CAGB de référence

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat »

Condition d'attribution

Fiches actions du PLH n°7 « Soutien aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) ». Le montant maximal de subvention est de 1 525 € par logement de type PLUS CD et 5 335 € par logement de type PLA I.

Fiche action du PLH n°2 « Promotion du développement durable et l'exigence de la qualité ».

Plan de financement

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 6 492 891 €

Plan de Financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ANRU (PLUS / PLA I)	900 392,00 €	13,87 %
Subvention CAGB / PLH (PLUS / PLA I)	1 14 360,00 €	1,76 %
Subvention CAGB / PLH (Qualitel)	13 022,76 €	0,20 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I, PLA I Foncier et Energie Performance	5 306 383,00 €	81,73 %
Fonds propres	158 733,24 €	2,44 %
Total TTC	6 492 891,00 €	100,00 %

Observations

Coûts (TTC, TVA 5.5 %) par m² de surface utile :

- Prix de revient : 1 623,69 €/m²
- Charges foncières : 278,86 €/m²
- Travaux : 1 164,20 €/m²
- Honoraires : 180,63 €/m²

Certification Qualitel, de niveau THPE 2005, avec une performance énergétique améliorée par la réalisation d'une isolation par l'extérieur, l'installation de vitrage peu émissif et l'utilisation pour le chauffage du réseau urbain de Planoise.

Autorisation de commencer les travaux visée le 06 novembre 2009.

**OPERATION DE CONSTRUCTION DE
45 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS
DE TYPE PLUS ET PLA I,
PLACE SUD (RUE DE CHALEZEULE) A BESANÇON**

Demandeur

GRAND BESANCON HABITAT

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 45 logements publics collectifs (41 logements de type PLUS CD et 4 logements de type PLA I) répartis en deux bâtiments de 23 et 22 logements. Ces logements, d'une surface utile totale de 3 223,25 m², sont situés Rue de Chalezeule, en limite sud de la future place publique, à Besançon.

Opération réalisée dans le cadre des démolitions / reconstructions prévues dans le programme de Rénovation Urbaine de Clairs Soleils à Besançon.

Typologie des logements PLUS CD : 1 T1, 18 T2, 15 T3, 6 T4 et 1 T5

Typologie des logements PLA I : 1 T2, 1 T3, 1 T4 et 1 T6

Règlement CAGB de référence

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat »

Condition d'attribution

Fiches actions du PLH n°7 « Soutien aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) ». Le montant maximal de subvention est de 1 525 € par logement de type PLUS CD et 5 335 € par logement de type PLA I.

Fiche action du PLH n°2 « Promotion du développement durable et l'exigence de la qualité ».

Plan de financement

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 5 296 762 €

Plan de Financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ANRU (PLUS / PLA I)	991 614,00 €	18,72 %
Subvention ANRU (Surcharge foncière)	28 765,00 €	0,54 %
Subvention CAGB / PLH (PLUS / PLA I)	83 865,00 €	1,58 %
Subvention CAGB / PLH (Qualitel)	11 015,16 €	0,21 %
Subvention Ville (surcharge foncière)	11 506,00 €	0,22%
Subvention ECS solaire (ADEME / Conseil Régional)	48 267,00 €	0,91 %
Subvention GrDF	12 379,00 €	0,23 %
Quote-part des coûts de démolition	27 288,00 €	0,52 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I, PLA I Foncier et Energie Performance	4 082 062,84 €	77,07 %
Fonds propres	0,00 €	0,00 %
Total TTC	5 296 762,00 €	100,00 %

Observations

Coûts (TTC, TVA 5.5%) par m² de surface utile :

- Prix de revient : 1 643,30 €/m²
- Charges foncières : 167,85 €/m²
- Travaux : 1 245,87 €/m²
- Honoraires : 229,58 €/m²

Certification Qualitel, de niveau THPE 2005, avec une performance énergétique améliorée par la réalisation d'une isolation par l'extérieur, l'installation de vitrage peu émissif avec des menuiseries PVC, l'utilisation pour le chauffage collectif d'une chaudière gaz à condensation et la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires thermiques.

Autorisation de commencer les travaux visée le 06 novembre 2009.

Délibération du jeudi 25 mars 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon